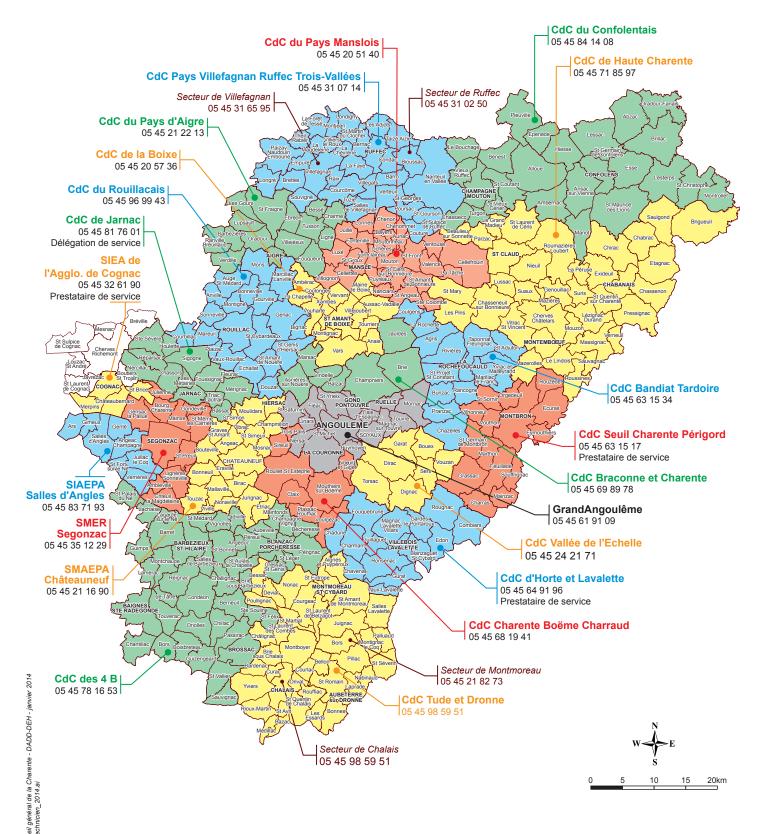


Communes gérées par les Services d'Assainissement Non Collectif



Conseil départemental de la Charente Direction de l'Animation et du Développement Durable Sylvie RIDET - 05 16 09 60 30 31 boulevard Emile Roux - CS 60000 - 16917 ANGOULEME Cedex 9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Réhabilitation d'un assainissement non collectif

Formulaire de demande d'aide financière

Signature, précédée de la mention «lu et approuvé»

	Reserve a Fadministration		
	Réf. Conseil général		
	Date de dépôt de la demande		
-1	Date de depot de la demande		

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Beneficiaire					
Nom	Prénom	Date de naissance			
Adresse		Téléphone			
Code postal	Commune				
Lieu d'implantation de	s travaux				
Rue ou lieu-dit					
Code postal	Commune				
N° de parcelle	Section				
Superficie totale de la parcelle					
Caractéristiques des locaux					
Maison d'habitation ind	ividuelle autre (précisez)				
Habitation principale	Habitation secondaire] Location [
Situation actuelle de l'assainissement					
Rapport de contrôle de bon fonctionnement fourni : Oui 🔲 Non 🔲					
Si non, répondre aux questions suivantes :					
Prétraitement Oui 🗌 Non 🔲					
Si oui, précisez :					
Traitement Oui Non Non					
Si oui, précisez :					
Problèmes actuels rencontrés					
Entreprise retenue pour l'installation du dispositif d'assainissement non collectif					
Téléphone					
Montant des travaux					
Montant du devis retenu	1				
Engagements					
Je certifie l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus.					
Fait à :	,	, le			

NOIII	
Prénom :	
Adresse:	
	Monsieur le Président du Conseil départemental de la Charente 31, Boulevard Emile Roux CS 60000 16917 Angoulême cedex
<u>Objet</u> : Demande de subvention «Dispositif d'aide à la réhabilitation d'assainissem	nent non collectif»
Monsieur le Président,	
Je sollicite l'attribution d'une subvention pour la d'assainissement non collectif.	réhabilitation de mon dispositif
J'ai bien pris note des conditions d'intervention d d'éligibilité et des engagements auxquels je dois aide.	<u> </u>
Je vous transmets les pièces suivantes* :	
un relevé d'identité bancaire ;	
le dernier avis d'imposition sur le revenu faisa nombre de parts ;	nt apparaître le revenu imposable et le
les derniers bulletins de salaire ou justificatifs	de revenus sur les trois derniers mois ;
le dernier avis d'imposition à la taxe foncière s	sur la propriété bâtie ;
les devis détaillés des travaux de réhabilitation différentes);	n envisagés (fournir deux devis d'entreprises
le rapport du contrôle de bon fonctionnemen d'assainissement non collectif (SPANC) ;	t (s'il existe) élaboré par le Service public
🔲 l'avis de conformité du projet élaboré par le S	PANC.
Je m'engage à ne pas commencer les travaux por que le Département ne m'informe de sa décision d'une subvention, je m'engage à démarrer les tra factures acquittées ainsi que l'avis de réception d d'un an à compter de la décision attributive de la	. Dans le cas où mon projet bénéficierait avaux dans un délai de 6 mois et à fournir les le travaux du SPANC dans un délai maximal
Je reste à votre disposition pour tout complémen Monsieur le Président, l'expression de mes saluta	
A, le	
	Signature

Nom

L'article 441-6 du code pénal punit de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 Euros d'amende le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.



Règlement d'intervention financier Dispositif d'aide à la réhabilitation d'assainissement non collectif

Objectif du dispositif

Promouvoir la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif en fonction de critères environnementaux en faveur des charentais disposant de revenus modestes

Critères d'attribution

- propriétaire en résidence principale,
- doit disposer, au titre de l'année civile précédente, suivant la composition du ménage, d'un revenu imposable maximum de :

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)
1	14 173
2	20 728
3	24 930
4	29 123
5	33 335
Par personne supplémentaire	+ 4 200

et au titre de l'année en cours, justifier de revenus équivalents,

- ne doit pas être éligible aux aides de l'ANAH ou au titre d'autres prestations extra-légales existantes au sein du Département ayant trait à l'amélioration de l'habitat,
- impact environnemental avéré du projet (impact sanitaire et sur les milieux aquatiques) devant être validé par le service instructeur,
- travaux non démarrés avant la décision de financement du Département,
- travaux réalisés par une entreprise selon les règles de l'art.

Constitution du dossier de demande de subvention

- Courrier de demande de subvention adressé au Président du Conseil général,
- Fiche de renseignements à compléter,
- Relevé d'identité bancaire du bénéficiaire,
- Dernier avis d'imposition sur le revenu faisant apparaître le revenu imposable et le nombre de parts,
- 3 derniers bulletins de salaire ou justificatifs de revenus sur les trois derniers mois,
- Justificatif de propriété de l'habitation (avis d'imposition à la taxe foncière sur la propriété bâtie),
- 2 devis détaillés des travaux de réhabilitation envisagés,
- Rapport du contrôle de bon fonctionnement élaboré par le SPANC.

NB : Le dossier sera réputé complet dès lors que l'ensemble des pièces demandées sera fourni.

i Pour connaître le nom du SPANC duquel vous dépendez, reportez vous à la carte ci jointe.

Modalités d'aide

- Aide de 20 % sur une dépense de travaux plafonnée à 5 000 € soit 1000 € maximum d'aide,
- Dans la limite d'une demande unique par foyer fiscal.

Les dossiers seront éligibles dans la limite des crédits affectés à cette opération et les subventions accordées suivant l'ordre d'arrivée des dossiers réputés complets.

Demande d'avis

Le service instructeur sollicitera, en externe, les avis :

- du SPANC concerné,
- de l'ANAH.

et en interne, l'avis de la Direction du logement et de l'habitat sur le dossier.

Décision

Après instruction du dossier de demande de subvention et s'il répond aux critères d'éligibilité du règlement, individualisation de l'aide en Commission permanente.

Modalités de versement

La subvention est versée en une seule fois sur présentation des justificatifs suivants :

- facture acquittée,
- avis de réception de travaux du SPANC.

Les travaux devront démarrer dans les 6 mois suivant la décision de financement. La demande de paiement devra intervenir dans un délai de un an maximum.

^{*} cochez les cases correspondantes